

NEUCHÂTEL

Combat pour les terres agricoles

Toutes les oppositions au pôle économique de La Tène ont été levées, mais une association fait recours devant le Tribunal cantonal.

JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 JULIE JEANNET

CLAUDINE HALDEMANN

AGRICULTURE La bataille autour de la construction d'un troisième pôle économique dans le canton de Neuchâtel se poursuit. Les 199 oppositions à ce projet de zone industrielle sur le site de La Tène, dans l'est du Littoral neuchâtelois, ont été levées le 22 octobre par le Conseil d'Etat, soit plus de deux ans après la fin de la mise à l'enquête. L'association La Tène en transition ne compte cependant pas en rester là. Elle a déposé le 22 novembre un recours auprès de l'Hôtel judiciaire de Neuchâtel, qui s'oppose au déclassement de 23 hectares de surface agricole de plaine. L'affaire devrait être tranchée par le Tribunal cantonal.

En installant à La Tène de nouvelles entreprises, les autorités souhaitent renforcer l'attractivité économique et résidentielle du canton de Neuchâtel. La zone devrait générer, d'après leurs calculs, 3000 emplois. Un écoquartier devant loger 500 personnes est également prévu à proximité des infrastructures autoroutières et ferroviaires.

Pour les opposant·es, sacrifier des zones agricoles au profit de l'industrie est une aberration. «Nous dénonçons la poursuite d'un modèle économique qui vit largement au-dessus de ses moyens. Ce modèle économique tue», affirme La Tène en transition dans un communiqué. «Il tue les rivières, les forêts, les insectes, les sols, les équilibres écosystémiques acquis depuis des millénaires et surtout la perspective d'un avenir serein.» L'association regrette que deux expertises qu'elle a mandatées n'aient pas été prises en compte par le Conseil d'Etat. Elle est décidée à aller jusqu'au Tribunal fédéral si nécessaire.